

Compte rendu sommaire
Séance du Conseil Municipal
du 10 août 2017

Le conseil municipal de Saint-Jean de Sixt, dûment convoqué le 04 août 2017, s'est réuni dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre RECOUR, maire.

Présents : Didier LATHUILLE, Yvette FAVRE-LORRAINE, Alain LEVET, Dominique ANTHOINE, Michel CONTAT, Odile LARUAZ, Lorène LARUAZ, Dominique MASSON, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Claudine MORAND GOY, Jean-Paul BARNIER, Corrine BESCHE, Jean-François TOCHON-FERDOLLET, Éric TOFFOLI.



Décisions du Maire :

- Pas de décision dans le cadre des délégations consenties au maire par délibération n° D2014-024 du 10/04/2014.

Décision modificative :

- Une décision budgétaire modificative, sur le budget annexe assainissement, afin de permettre des régularisations comptables, a été adoptée pour un montant de 32,44 €.

Travaux :

- Approbation des travaux d'accessibilité de la mairie, assortie d'une demande de subvention au conseil départemental dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

Communauté de communes :

- Avis favorable quant à la modification statutaire de la CCVT visant à l'intégration dans ses statuts de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

Schéma directeur randonnée :

- Avis favorable quant au contenu du schéma directeur, aux tracés et au classement des sentiers de randonnée.

Dissolution du S.I des eaux Grand-Bornand / Saint-Jean de Sixt :

- Première phase dans le cadre de la dissolution du SIE, par l'abrogation de la délibération n° 2016-137 du 29/12/2017.

Déclassement de voirie :

- Dans le cadre de la vente d'un surlageur sans intérêt public communal, approbation du déclassement de cette dernière.

Questions diverses :

- ◆ *Travaux La Poste* : une réflexion est en cours et des devis sont à l'étude concernant des travaux d'accessibilité.
- ◆ *Eglise* : il convient d'anticiper le remplacement en fin d'année, de Mme Denise Favre-Lorraine, chargée notamment des ouvertures et fermetures de l'église.
- ◆ *Enneigement artificiel* : après étude, il s'avère qu'en raison du coût, de la volonté de préserver la ressource en eau et de la complexité technique, le conseil municipal ne donnera pas suite.
- ◆ *Hiver 2017-2018* : une fermeture du télésiège est actée. Seul le fil neige sera ouvert. Les tarifs seront revus à la baisse.
- ◆ *Equipement du Crêt* : une réflexion est menée sur l'installation d'une piste de luge sur rails. Une visite en présence des élus se fera à la Sambuy.

A 21 h45, l'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance.

La prochaine séance du conseil municipal, se tiendra le **jeudi 14 septembre 2017 à 20h30.**

Le Maire,

Pierre RECOUR

